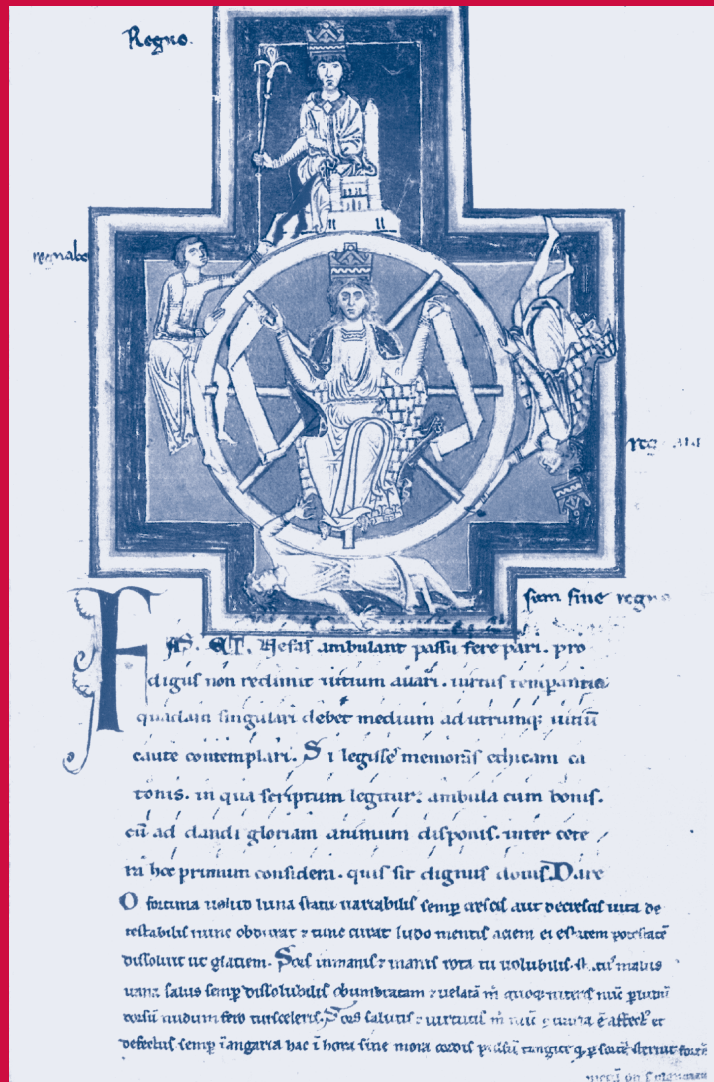


LE MOYEN AGE

REVUE D'HISTOIRE
ET DE PHILOLOGIE

3-4/2015

Tome CXXI



« Une réalité ponctuelle et marginale » ? La piraterie sarrasine sur les côtes du golfe du Lion du XI^e au XIII^e siècle¹

À partir du XI^e siècle, le golfe du Lion a pu apparaître quelque peu à l'écart des grands enjeux économiques et stratégiques de la Méditerranée occidentale, plutôt centrés désormais sur la mer Tyrrhénienne et sur le « bassin hispano-maghrébin² ». Le littoral de la France méridionale était devenu un espace économique secondaire à l'échelle d'une mer Intérieure essentiellement dominée par les républiques marchandes liguro-toscane et par le *consortium* catalan³. Et il faudra attendre la fin du Moyen Âge pour que celui-ci représente à nouveau une frontière avec l'Islam⁴. Pour autant, la confrontation séculaire entre chrétiens et musulmans a-t-elle soudainement délaissé l'espace maritime s'étendant des Alpes aux Pyrénées ?

Les premières vagues d'attaques maritimes venues du Maghreb et d'*al-Andalus* au cours du IX^e siècle ont assez récemment été reliées aux grandes problématiques sur l'expansion musulmane en Méditerranée occidentale⁵.

1. Cet article est la version développée d'un court texte paru dans une publication destinée à un large lectorat : Les incursions sarrasines sur le littoral du Midi aux XI^e-XII^e siècles, *Héritages arabo-islamiques dans l'Europe méditerranéenne. Actes du colloque international organisé par l'INRAP, Marseille, 11-14 septembre 2013*, éd. C. RICHARTÉ, R.P. GAYRAUD, J.M. POISSON, Paris, 2015, p. 41-50. Nous avons utilisé les normes de translittération de l'*Encyclopédie de l'Islam*.

2. Sur la réalité géographique du golfe du Lion, voir C. LENTHERIC, *Les villes mortes du Golfe de Lyon*, Paris, 1879, notamment sur le toponyme, p. 79-83, 96-99.

3. Pour une vue d'ensemble de l'affirmation des espaces économiques catalan et tyrrhénien, voir S. ORVIETANI BUSCH, *Medieval Mediterranean Ports. The Catalan and Tuscan Coast, 1100-1235*, Leyde, 2001.

4. Au XV^e siècle, le pouvoir royal se soucia de la défense de certaines cités du littoral, comme Agde, car elles étaient situées sur les « frontières maritimes » du royaume : *attento etiam quod villa de Agathe est super frontieris maritimis fundata et situata, ubi per mare sepe et frequenter cum galeis Sarraceni et alii plures pirati decurrunt* [...] (A. CASTALDO, *Seigneurs, villes et pouvoir royal en Languedoc : le consulat médiéval d'Agde (XIII^e-XIV^e siècle)*, Paris, 1974, p. 429). Encore pour l'Époque moderne, on a pu souligner « la fonction de frontière exercée par le littoral » du golfe du Lion (G. LARGUIER, *Orientaux, Turcs et Turqueries autour du golfe du Lion (XVII^e-XVIII^e siècles)*, *Les hommes et le littoral autour du golfe du Lion, XVI^e-XVIII^e siècle*, éd. G. LARGUIER, Perpignan, 2012, p. 45).

5. P. GUICHARD, Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale (798-813), *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, t. 35, 1983, p. 55-76 ; C. PICARD, *La mer et les musulmans d'Occident au Moyen Âge. VIII^e-XIII^e siècle*, Paris, 1997, p. 7-20. Et pour un point de vue local : J.P. POLY, *La Provence et la société féodale (879-1166). Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976, p. 5-7, 25-28.

De même, est bien connue l'occupation de la base du Freinet, le *Djabal al-Kilāl* des géographes arabes, à partir de laquelle des marins plus ou moins contrôlés par le califat de Cordoue ont opéré entre les années 883 et 973⁶. La recrudescence des attaques venues de « Berbérie » à partir du dernier tiers du xiv^e siècle a également été repérée depuis longtemps, tandis que les récents travaux sur les réseaux portuaires du Maghreb et sur la captivité ont relancé l'intérêt pour cette phase de la piraterie préluant à la grande période de la course barbaresque⁷. Précisons au passage que les termes de « piraterie » et de « course » seront souvent employés ici de manière indifférenciée dans la mesure où, du côté musulman comme chrétien, la distinction ne commença à s'établir vraiment qu'à partir du xiv^e siècle⁸.

Entre les deux temps forts des incursions sarrasines, le littoral du Midi français connut-il une véritable période de tranquillité ? Selon P. Guichard, « la piraterie sarrasine [...] n'avait plus au xi^e siècle qu'une réalité ponctuelle et au total marginale pour une Europe dont le centre de gravité n'était plus du tout méditerranéen [...] »⁹. Après l'expédition chrétienne contre les Baléares, en 1114–1115, « les raids sur les côtes tyrrhéniennes et du golfe de Lion font désormais partie du passé » écrit C. Picard¹⁰. Est-ce bien sûr ? En fait, les travaux érudits ont depuis longtemps signalé un certain nombre d'attaques tout au long des xi^e et xii^e siècles mais les recherches anciennes ou plus récentes n'y ont pas accordé grand intérêt ou bien les ont minimisées¹¹.

Les sources relèvent pourtant, sur cette période, un certain nombre de raids qu'il a semblé intéressant de recenser en dépassant le simple relevé anecdotique des malheurs infligés à tel monastère ou à telle cité. Le profil

6. Sur l'occupation du *Djabal al-Kilāl*, on renverra surtout aux travaux de P. SÉNAC, *Provence et piraterie sarrasine*, Paris, 1982 ; Id., Le califat de Cordoue et la Méditerranée occidentale au x^e siècle : le Fraxinet des Maures, *Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge : défense, peuplement, mise en valeur. Actes du colloque international, Rome, 23–26 octobre 1996*, éd. J.M. MARTIN, Rome–Madrid, 2001, p. 113–126, et T. BRUCE, *La taïfa de Denia et la Méditerranée au xi^e siècle*, Toulouse, 2013, p. 38–42.

7. En se limitant aux plus récentes, il faut essentiellement mentionner les publications de D. VALÉRIAN, *Les captifs et la piraterie : une réponse à une conjoncture déprimée ? Le cas du Maghreb aux xiv^e et xv^e siècles, Les esclavages en Méditerranée. Espaces et dynamiques économiques*, éd. F.P. GUILLÉN, S. TRABELSI, Madrid, 2012, p. 119–130 ; Id., La course et la piraterie en Méditerranée occidentale à la fin du Moyen Âge : entre activité économique et instrument politique, *Les territoires de la Méditerranée, xi^e–xv^e siècles*, éd. A. NEF, Rennes, 2013, p. 35–49.

8. M. MOLLAT, De la piraterie sauvage à la course réglementée, xiii^e–xiv^e siècle, *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge–Temps modernes*, t. 87, 1975, p. 7–25 ; VALÉRIAN, La course et la piraterie, p. 41–42 ; BRUCE, *La taïfa de Denia*, p. 38.

9. P. GUICHARD, La défense de l'Europe contre les Sarrasins, *La défense de l'Europe : une perspective historique*, Paris, 1997, p. 67.

10. PICARD, *La mer et les musulmans*, p. 70.

11. Avec la prise de contrôle de la Méditerranée par les chrétiens au cours du xi^e siècle, on passerait des grandes expéditions à des actes de piraterie isolés (A. DUPONT, *Les cités de la Narbonnaise première depuis les invasions germaniques jusqu'à l'apparition du consulat*, Nîmes, 1942, p. 616). L'attaque contre Toulon, en août 1196, est tenue pour un « épisode anodin » par P. SÉNAC, *Musulmans et Sarrasins dans le Sud de la Gaule (viii^e–xi^e siècle)*, Paris, 1980, p. 61. Toutefois, à propos des Banū Ghāniya, Gaudefroy-Demombynes notait, dès 1925, qu'« il serait intéressant de pouvoir suivre, dans le Midi de la France particulièrement, les incursions qui y rendaient le nom de Sarrasin odieux et redoutable » (M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES, Une lettre de Saladin au calife almohade, *Mélanges René Basset. Études nord-africaines et orientales*, t. 2, Paris, 1925, p. 290).

documentaire apparaît ici assez comparable à celui qui caractérisait déjà la phase précédente des incursions musulmanes¹². Dans un contexte d'éclatement et de recomposition des pouvoirs en *al-Andalus* et au Maghreb, les expéditions dans le *dār al-ḥarb* n'ont suscité aucun écrit officiel et ont assez peu intéressé les chroniqueurs arabes. Par conséquent, nos sources essentiellement latines et plus précisément ecclésiastiques comportent au moins deux graves écueils. D'une part, elles portent un discours ecclésiologique qui a « instrumentalisé » le thème des exactions sarrasines. D'autre part, seules les incursions les plus dévastatrices ont marqué les esprits et ont donc laissé quelques traces documentaires. À côté des grandes opérations mobilisant des flottes relativement importantes, les coups de mains isolés menés par une ou deux embarcations n'ont laissé aucune trace, à la différence de la fin du Moyen Âge où ce type d'expédition peut être appréhendé par de nouvelles sources, comme les registres judiciaires et notariés. Il faut encore ajouter aux difficultés inhérentes à la tradition documentaire le poids idéologique du sujet : les érudits des deux siècles précédents, et avant eux ceux de l'Ancien Régime, eurent tendance à exagérer l'ampleur des attaques musulmanes et à signaler des incursions dont la véracité n'est pas toujours aisée à vérifier.

Pour ces différentes raisons, en tentant de recenser les raids venus du *dār al-islām*, on s'est efforcé de distinguer les attaques effectives et les mentions plus « génériques » entretenant simplement une peur latente de la menace sarrasine. Si les attestations directes de raids s'avèrent, au bout du compte, relativement peu nombreuses, il ne fait guère de doute que s'était installé sur la bordure méditerranéenne de la France actuelle un climat anxieux vis-à-vis des dangers de la mer. Une série de témoignages indirects – récits hagiographiques, ordres de mise en défense, activité de rachat des captifs... – attestent bien qu'une véritable « peur obsessionnelle du pirate sarrasin » a pu s'emparer des populations méridionales ou tout au moins de celles qui vivaient avec la mer¹³.

1. La réalité des expéditions contre les côtes chrétiennes

La destruction de la colonie du Freinet, vers 973, avait mis un terme aux expéditions dans les terres chrétiennes même si, comme le suggère T. Bruce, la « course omeyyade » en haute mer dut rester active à partir des Baléares¹⁴. Il faut attendre un quart de siècle pour relever une série d'attaques

12. GUICHARD, Les débuts de la piraterie andalouse ; C. PICARD, Retour sur la piraterie sarrasine d'al-Andalus contre le monde latin (Italie et Provence) aux IX^e et X^e siècles, *Quel marche la terra inghirlanda. In ricordo di Marco Tangheroni*, éd. F. CARDINI, M.L. CECCARELLI LEMUT, t. 2, Pise, 2007, p. 577-578.

13. Expression de D. LE BLÉVEC, Le rachat des Provençaux captifs au XIV^e siècle. Le commerce et la religion, *Islam et chrétiens du Midi (XII^e-XIV^e s.)*, Toulouse, 1983, p. 159.

14. BRUCE, *La taifa de Denia*, p. 56, 120-121.

intervenues dans les années 1003 à 1019¹⁵. Tout comme la communauté qui avait occupé le *Djabal al-Kilāl*, les combattants qui s'aventurèrent alors dans le golfe du Lion pouvaient provenir d'*al-Andalus*, puisque la disparition du califat omeyyade n'interrompt pas vraiment les raids, notamment dans la mer Tyrrhénienne¹⁶. On peut ainsi imputer aux Amirides ou à certains de leurs affidés l'envoi des expéditions du tout début du XI^e siècle. Autour de 1018, une importante razzia contre Narbonne fut quant à elle attribuée à des « Maures de Cordoue », c'est-à-dire originaires des territoires relevant de l'ancien califat. L'assaut semble avoir été le fait de Berbères (*Mauri*) qui, selon Adémar de Chabannes, s'exprimaient dans un dialecte très différent de la « langue sarrasine¹⁷ ». Si l'on peut y voir la marque de l'un des centres de pouvoir nés de l'éclatement du califat omeyyade, le plus à même, parmi ceux-ci, de lancer une expédition d'envergure sur mer était l'émir de Denia, le fameux Mudjāhid al-'Amirī (ca 1010–1045). Le monastère Saint-Honorat de Lérins fut attaqué à son tour en 1046. Ce raid rendu fameux par la narration de la *Vita Isarni* venait quant à lui, de façon assurée, de Denia et Tortosa, deux des ports les plus actifs du *Sharḥ al-Andalus*¹⁸.

Après un nouveau silence documentaire d'une cinquantaine d'années, les assauts répétés contre Antibes et surtout Lérins mentionnés dans le premier quart du XII^e siècle s'inscrivent dans une phase plus confuse¹⁹. Peut-être venaient-ils de Majorque qui connaissait alors « quelques années obscures d'indépendance » jusqu'à la prise en main almoravide en 1115 et qui resta toujours un centre maritime actif²⁰. Les incursions signalées dans les années 1120 parurent assez sérieuses pour susciter la compassion du comte Raimond Bérenger III (1096–1131) et surtout la forte inquiétude des papes Calixte II et Honorius II face à la vulnérabilité du monastère de Saint-Honorat

15. Contre Antibes et Lérins en 1003 (DUPONT, *Les cités de la Narbonnaise*, p. 490 ; H. MORIS, *L'abbaye de Lérins. Histoire et monuments*, Paris, 1900, p. 241, sans référence) ; la Corse et la Sardaigne peu avant 1006 (selon Ibn Hayyān, cité par E. LÉVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*, t. 2, *Le califat omeyyade de Cordoue (912–1031)*, Paris, 1950, p. 289–290) ; Narbonne vers 1018 (selon Adémar de Chabannes, voir *infra* n. 17).

16. Le territoire de Pise et la Sardaigne connurent notamment plusieurs incursions jusqu'à l'éphémère conquête de cette île par Mudjāhid en 1015/6 (T. BRUCE, *Le califat méditerranéen et maritime de Denia, Revue des Mondes musulmans et de la Méditerranée*, t. 130, 2012, p. 75–78). De manière générale, sur les entreprises maritimes des maîtres des taïfas, voir PICARD, *La mer et les musulmans*, p. 31–42.

17. ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronicon*, éd. P. BOURGAIN, R. LANDES, G. PON, Turnhout, 1999, p. 171 ; Id., *Chronique*, trad. Y. CHAUVIN, G. PON, Turnhout, 2003, p. 266. Les sources latines du VIII^e siècle distinguaient déjà *Mauri*, Berbères issus de l'ancienne Maurétanie romaine, et *Sarraceni*, Arabes plutôt venus d'Orient, GUICHARD, *Les débuts de la piraterie andalouse*, p. 62, 68.

18. Sur l'ambassade envoyée aux émirs de Tortosa et Denia par le comte de Barcelone Raimond Bérenger I^{er} (1035–1076) pour obtenir la libération des moines capturés au cours du raid, voir *Vie d'Isarni, abbé de Saint Victor de Marseille (XI^e siècle)*, éd. et trad. C. CABY e.a., Paris, 2010, p. 78–101, spéc. p. 90–91. Et en dernier lieu, sur l'ensemble du dossier lérinien, voir G. BUTAUD, Y. CODOU, « Devant la gueule des Sarrasins ». Le monastère Saint-Honorat de Lérins et les incursions sarrasines (VIII^e–XII^e siècle) : histoire, archéologie et hagiographie, *Héritages arabo-islamiques dans l'Europe méditerranéenne*, p. 51–64.

19. Lérins est attaqué, un jour de la Pentecôte, vers 1107 ou plutôt vers 1101, d'après une lettre d'Hildebert de Lavardin à l'abbé de Cluny (*Gallia Christiana [nova] in Provincias ecclesiasticas distributa*, t. 3, Paris, 1725, col. 1191 ; *Vie d'Isarni*, p. 145, n. 70 ; MORIS, *L'abbaye de Lérins*, p. 243).

20. J. BOSCH VILÀ, Mayūrka, *Encyclopédie de l'Islam*, t. 6, Leyde–Paris, 1954, col. 918–919 ; PICARD, *La mer et les musulmans*, p. 34.

de Lérins²¹. Si l'on s'en tient aux témoignages directs, la partie occidentale du golfe du Lion semblait être restée à l'abri de raids majeurs depuis la tentative contre Narbonne vers 1018. Pourtant, dans la première moitié du XI^e siècle, les corsaires majorquins continuaient à roder autour des rivages de l'actuel Roussillon et la cité d'Elne aurait été ravagée par deux fois, au point qu'un concile envisagea de transférer la cathédrale dans une partie mieux protégée de la ville²². L'attaque en règle subie par la même ville de la part de « pirates sarrasins » en 1134 ou 1135 est, quant à elle, plus précisément attestée²³. On peut, là encore, supposer l'origine majorquine de cette incursion en Roussillon mais il n'est pas impossible que des marins attachés à d'autres ports maghrébins ou espagnols se soient aventurés jusque dans les eaux du golfe du Lion. Al-Bakrī (m. 1094), pour la deuxième moitié du XI^e siècle, mentionne un certain nombre de repères de corsaires au Maghreb central et en *Ifrīkiya* qui dirigeaient leurs actions contre le « pays des Rûm » englobant notamment la Sardaigne et la Corse²⁴. D'autre part, encore à l'époque du géographe al-Idrīsī (m. ca 1165), Denia restait une base active de la guerre de course²⁵.

En tout cas, c'est bien à la course majorquine qu'il faut attribuer le regain d'activité qui marqua le dernier quart du XIII^e siècle. Sous la dynastie des Banū Ghāniya, l'archipel des Baléares était redevenu un centre maritime

21. G. DOUBLET, *Recueil des actes concernant les évêques d'Antibes*, Monaco-Paris, 1915, p. 59, n° LV (1125) ; H. MORIS, E. BLANC, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Honorat de Lérins*, t. 1, Paris, 1883, p. 298-301, n° 293 (27 décembre 1124) et 294 (5 janvier 1125). Sur la tradition et le contexte de ces deux lettres d'Honorius II copiées dans le cartulaire de Lérins, voir E. MAGNANI, Lérins dans la société féodale, *Histoire de l'abbaye de Lérins*, éd. M. LABROUSSE, Y. CODOU, J.M. LE GALL, R. BERTRAND, Bégrolles-en-Mauges, 2005, p. 241-242, et surtout D. MÉHU, Les privilèges pontificaux de Lérins, de l'élaboration du cartulaire à la nouvelle *Vita Honorati* (milieu XI^e-début XV^e siècle), *Lérins, une île sainte de l'Antiquité au Moyen Âge*, éd. Y. CODOU, M. LAUWERS, Turnhout, 2009, p. 482-491, 520-522 (réédition des deux actes). Il faut encore verser au dossier deux bulles de Calixte II, l'une datée du 18 décembre 1120 (mais de tradition tardive et douteuse) déplorant les dévastations sarrasines infligées à Lérins et l'autre, du 2 janvier 1121, en réponse à l'inquiétude des moines face à la présence de navires sarrasins dans les environs de l'archipel (U. ROBERT, *Bullaire du pape Calixte II. 1119-1124. Essai de restitution*, t. 1, Paris, 1891, p. 295-296, 300-301, n° 200, 208 ; MÉHU, Les privilèges pontificaux de Lérins, p. 495-499, 530-532 [réédition]).

22. C'est ainsi qu'est présenté le récit de consécration de l'autel majeur de la nouvelle cathédrale Sainte-Eulalie et Sainte-Julie par l'évêque Bérenger en 1069 : *Est enim sciendum quod olim Ecclesia cathedralis Elnensis erat in villa inferiori Elnensi, et altare majus erat sancti Petri Apostoli. Et cum dicto tempore pagani seu Sarraceni tenerent insulam Majoricarum, frequenter transfretantes seu navigantes dissiparunt et destruxerunt dictam civitatem, quae tunc erat in villa inferiori, et bis diruerunt ecclesiam supradictam. Propter quod fuit consilium reverendi domini Berengarii bonae memoriae tunc Elnensis episcopi et sui capituli et proborum hominum dictae civitatis quod dicta ecclesia cathedralis mutaretur in villa superiori Elnensi* (P. DE MARCA, *Marca Hispanica sive limes Hispanicus*, Paris, 1688, col. 1148-1149, n° CCLXXII).

23. L'événement est connu par une notice rapportant les plaintes formulées par l'évêque d'Elne Udalgar lors d'un concile provincial tenu à Narbonne (F. MONSALVATJE Y FOSSAS, *El obispado de Elna*, t. 1/21, *Noticias historicas*, Olot, 1911, p. 371-373, n° XXXIV, et P. DE MARCA, *Marca Hispanica*, col. 494-495). Cette assemblée, traditionnellement datée de 1134/5, pourrait plutôt être rapprochée d'un autre concile tenu à Narbonne, celui-là autour de 1140, au cours duquel furent prises des mesures relatives à la trêve de Dieu (D. CARRAZ, Les ordres militaires et la paix dans le Midi au XII^e siècle, *Provence historique*, t. 63/252, 2013, p. 242). Toutefois, ne sachant s'il y eut bien deux réunions, en 1134 puis en 1140, ou bien si ces deux mentions s'appliquent au même événement, nous en resterons ici à la date traditionnelle de 1134.

24. AL-BAKRĪ, *Kitāb al-masālik wa al-mamālik*, trad. W. MAC GUCKIN DE SLANE, *Description de l'Afrique septentrionale*, Alger, 1913, p. 85 (Tunis), 118 (Marsā l-Kharaz), 169 (Bône).

25. IDRĪSĪ, *La première géographie de l'Occident*, trad. A. NEF, H. BRESCH, Paris, 1999, p. 276-277 ; BRUCE, *Le califat méditerranéen*, p. 80.

actif. Selon l'*Histoire des Almohades* d'Abd al-Wāhid al-Marrākushī, l'émir Ishāq b. Muhammad (1165–1183) « chaque année dirigeait deux expéditions contre les pays chrétiens, où il allait recueillir du butin et des prisonniers tout en y exerçant des ravages extrêmes²⁶ ». C'est dans ce contexte que les monastères des îles d'Hyères²⁷ et de Lérins²⁸ furent encore inquiétés et surtout que la cité de Toulon subit deux violents sacs, en juillet 1178 et en août 1196²⁹. L'attaque du 17 juillet 1178 en particulier, au cours de laquelle plus de 300 chrétiens auraient péri par le feu et par le glaive, est attestée par plusieurs sources proches de l'événement et l'on en retrouve encore l'écho dans l'érudition d'Ancien Régime³⁰.

Au total, au cours des XI^e et XII^e siècles, les attaques semblent s'être concentrées sur un nombre limité de cibles littorales mal défendues. Si des incursions contre les églises des îles et du littoral, particulièrement vulnérables, peuvent relever de l'opportunisme, on a plutôt l'impression d'avoir affaire à des attaques préparées et mobilisant des forces capables d'infliger de lourds dégâts. Malgré la prudence qu'impose la nature des sources, relevons qu'une « grande flotte » fut envoyée contre Narbonne, que la cathédrale d'Antibes aurait été détruite et que Toulon fut livrée aux flammes à deux reprises, notamment sa cathédrale dont une partie des archives aurait été perdue³¹. Des

26. 'ABD AL-WĀHID AL-MARRĀKUSHĪ, *Histoire des Almohades*, trad. É. FAGNAN, Alger, 1893, p. 232–233. Ibn Khaldūn rajoute que l'émir de Majorque prenait soin d'envoyer des captifs au calife almohade Abū Ya'qūb pour s'attirer les faveurs de ce dernier (IBN HALDUN', *Le livre des exemples*, t. 2, *Histoire des Arabes et des Berbères du Maghreb*, trad. A. CHEDDADI, Paris, 2012, p. 385). Voir également A. BEL, *Les Benou Ghāniya, derniers représentants de l'empire almoravide et leur lutte contre l'empire almohade*, Paris, 1903, p. 22–23. De manière générale, sur l'action des Banū Ghāniya en Méditerranée, nous n'avons encore pu consulter le très récent ouvrage de A. BAADJ, *Saladin, the Almohads and the Banū Ghāniya. The Contest for North Africa (12th and 13th Centuries)*, Leyde, 2015.

27. P. TURC, Regards sur l'histoire des îles d'Hyères au Moyen Âge, *Des îles côte à côte. Histoire du peuplement des îles de l'Antiquité au Moyen Âge (Provence, Alpes-Maritimes, Ligurie, Toscane)*, éd. M. PASQUALINI e.a., *Bulletin archéologique de Provence*, suppl. 1, 2003, p. 133 ; O. HAGENEDER e.a., *Die register Innocenz' III.*, t. 1, Graz–Cologne–Vienne, 1964, p. 379, n° 274 (15 juin 1198) ; t. 2, 1977, p. 177–181, n° 84 (lettre de 1199).

28. Le 13 juin 1158, le pape Adrien IV demandait aux consuls de Grasse de défendre les moines de Lérins contre les Sarrasins et les perfides chrétiens (MORIS, BLANC, *Cartulaire*, t. 2, p. 1–2, n° 1 ; MÉHU, *Les privilèges pontificaux de Lérins*, p. 501). En 1197, le monastère aurait encore été visité selon MORIS, *L'abbaye de Lérins*, p. 32 (sans référence).

29. G. DE MANTEYER, Les légendes saintes de Provence et le martyrologe d'Arles–Toulon, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. 17, 1897, p. 481 : au 3 des nones d'août [= 3 août] : *Eodem die fuit presens civitas Tholoni vice secunda combusta a Sarracenis currente anno Domini millesimo centesimo nonagesimo sexto*.

30. *Ibid.*, p. 481–482 (mention proche de l'événement dans le martyrologe) ; J.H. ALBANÈS, La Chronique de Saint-Victor de Marseille, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, t. 6, 1886, p. 319. La mention de l'attaque semble avoir été inscrite très peu de temps après, voir A. WILMART, Composition de la petite chronique de Saint-Victor de Marseille jusqu'au début du XIII^e siècle, *Revue bénédictine*, t. 45, 1933, p. 153–154. L'événement est encore signalé par une note insérée dans un bréviaire de l'Église d'Arles (PARIS, Bibliothèque nationale de France, ms. lat. 1018, fol. 4r), d'après L. DELISLE, *Littérature latine et histoire du Moyen Âge*, Paris, 1890, p. 39–40. Cette dernière édition reproduit également une lettre adressée par Peiresc à l'un de ses correspondants en 1630 au sujet du sac de Toulon. L'érudition conserve le souvenir des deux raids contre Toulon, non sans exagérer destructions et massacres, voir par exemple H. BOUCHE, *La chorographie ou description de Provence et l'histoire chronologique du même pays*, t. 2, Aix-en-Provence, 1664, p. 162, 191, et J.P. PAPON, *Histoire générale de Provence*, t. 2, Paris, 1778, p. 259.

31. DOUBLET, *Recueil des actes*, p. 59, n° LV. Suite à une plainte de l'évêque de Toulon, par une bulle du 27 mars 1218, Honorius III demanda au prieur de Montrieux et au sacriste de Marseille de veiller à la défense des possessions de cette église au cas où celle-ci devrait produire des preuves écrites lors de procès : [...] *quod cum Tholonensis civitas bis a Sarracenis capta fuerit et destructa, multa instrumenta Tholonensis ecclesie sunt amissa* (ALBANÈS, La Chronique, p. 458–459, pièce annexe v).

captifs furent systématiquement emmenés et ceux-ci semblent parfois avoir été nombreux, comme dans le cas d'Elne en 1134/5 ou dans celui de Toulon en 1178, où de nombreux habitants dont plusieurs chanoines furent conduits à Majorque³². Il est donc plausible que ces razzias furent motivées, comme cela avait été le cas au haut Moyen Âge, par une forte demande en esclaves. Comme souvent, les captifs d'origine populaire n'ont laissé aucune trace, à la différence des groupes socialement plus relevés qu'il était plus intéressant de rançonner que de mettre en esclavage. Les religieux constituaient ainsi des proies faciles, mais certains *milites* furent également capturés en tentant de résister, comme le vicomte de Marseille Hugues Geoffroy IV (1165–1180) et son neveu à Toulon en 1178³³.

Dans l'état actuel des recherches, on ignore l'impact de ces incursions sur le peuplement des îles et du littoral. On remarquera simplement que les moines de Lérins tinrent leur position de bastion avancé de la chrétienté romaine face au péril sarrasin, alors que les cisterciens avaient déserté l'île du Levant avant 1160, suite à une attaque de « païens » au cours de laquelle des moines avaient été emmenés en captivité³⁴. De manière générale, les côtes provençales rocheuses et bordées de criques furent beaucoup plus exposées que le littoral languedocien, souvent protégé par un cordon lagunaire³⁵. Quant aux grandes îles, si on a exclu de notre propos la Sardaigne rattachée à l'espace tyrrhénien et étudiée par ailleurs³⁶, la Corse ne nous aura pas beaucoup retenu non plus. L'île avait été une véritable frontière sous les Carolingiens et se trouvait encore menacée à l'époque de l'occupation du *Djabal al-Kilāl*³⁷. Mais, peut-être jugée trop pauvre³⁸, celle-ci semble être restée

32. La lettre d'un chanoine retenu à Majorque cite au moins sept autres clercs capturés avec lui (Id., U. CHEVALIER, *Gallia Christiana Novissima. Évêché de Toulon*, t. 5, Valence, 1911, col. 62–63, n° 94 ; traduction : D. CARRAZ, Les côtes provençales face à la piraterie sarrasine au XII^e siècle, *Pays d'Islam et Monde latin. X^e–XIII^e siècle. Textes et documents*, Lyon, 2000, p. 96–97). Trois semaines avant le raid sur Toulon, le 26 juin 1178, une flotte majorquine avait attaqué la collégiale Santa Maria d'Ullà, au diocèse de Gérone, où une partie des chanoines avait été massacrée et l'autre emmenée en captivité (P. DE MARCA, *Marca Hispanica*, col. 759–760). La chronologie et le mode opératoire de ces deux raids peut laisser penser qu'ils furent le fait de la même flotte.

33. ALBANÈS, *La Chronique*. On peut citer une autre capture célèbre, celle de Foulques Lombard, de la famille de Grasse, racheté grâce à l'aide financière des moines de Lérins (MORIS, BLANC, *Cartulaire*, t. 1, p. 300–301, n° 294 [5 janvier 1125] ; DOUBLET, *Recueil des actes*, p. 63, n. 1).

34. L'affaire est connue par le fait qu'à la fin du XIII^e siècle, l'abbé du Thoronet tenta de récupérer ce site insulaire, probablement au lieu-dit « Le Castelas », qui était entretemps passé à des chanoines réguliers (voir *supra* n. 27 ; C. CABY, Les Cisterciens et les îles : variations sur deux affaires provençales de la fin du XII^e siècle, *Lérins, une île sainte*, p. 339, 342 ; D. OLLIVIER, Le site du Castelas (île du Levant, Hyères). État de la recherche, *Des îles côte à côte*, p. 143–148).

35. La plupart des ports languedociens se sont développés sur les rives des étangs et n'étaient accessibles que des barques à fond plat (M. BOURIN-DERRUAU, D. LE BLÉVEC, C. RAYNAUD, L. SCHNEIDER, Le littoral languedocien au Moyen Âge, *Zones côtières littorales*, p. 411–413, 417).

36. M.G. STASOLLA, Arabi e Sardegna nella storiografia araba del medioevo, *Studi Magrebini*, t. 14, 1982, p. 163–202 ; P. FOIS, Il ruolo della Sardegna nella conquista Islamica dell'occidente (VIII secolo), *Rivista dell'Istituto di Storia dell'Europa Mediterranea*, t. 7, 2011, p. 5–26.

37. D. ISTRIA, *Pouvoirs et fortifications dans le Nord de la Corse (XII^e–XIV^e siècle)*, Ajaccio, 2005, p. 67–70 ; F.O. TOUATI, Mahomet, Charlemagne et la Corse : quels enjeux entre Francs et musulmans au haut Moyen Âge ?, *La Corse, la Méditerranée et le monde musulman*, 12^e Journées universitaires de Bonifacio (22–23 mai 2010), éd. M. VERGÉ-FRANCESCHI, Ajaccio, 2011, p. 9–26.

38. L'argument de la pauvreté et de la dépopulation est traditionnellement avancé par l'historiographie (ISTRIA *Pouvoirs et fortifications*, p. 71–76).

à l'écart des voies maritimes empruntées par les raids postérieurs, même si une certaine menace put encore exister au cours du XI^e siècle³⁹.

Le XIII^e siècle, en revanche, ne semble avoir connu aucune incursion d'ampleur et le silence des sources est même tel que l'érudition a été tentée de monter en épingle quelques rares anecdotes. C'est le cas d'une hypothétique incursion signalée en Camargue en 1263 suite à laquelle, après avoir tué un templier, deux Sarrasins furent pris par les gens du roi et pendus⁴⁰. Pourtant, l'enquête relative à cet épisode ne mentionne à aucun moment de débarquement et, selon nous, les Sarrasins incriminés devaient plutôt être quelques esclaves employés sur les domaines ruraux des environs⁴¹. C'est donc après une accalmie d'un bon siècle et demi, que le dernier tiers du XIV^e siècle fut marqué par un net regain des incursions venues du Maghreb et plus précisément du domaine hafside⁴². On ne reviendra pas sur cette nouvelle phase : celle-ci est assez bien connue, tant par le relevé des incursions que par les mesures de défense, de représailles et de rachat des captifs à l'initiative du pouvoir royal et des communautés d'habitants comme Marseille⁴³.

2. La peur latente du pirate sarrasin

Les témoignages indirects des déprédations sarrasines se retrouvent essentiellement dans des sources ecclésiastiques orientées : vies et miracles de saints, récits de refondation d'églises, bulles pontificales⁴⁴. Ces œuvres variées rattachent le plus souvent les invasions sarrasines au passé carolingien⁴⁵, mais certains récits renvoient parfois à des faits relativement

39. Id., Les marquis Obertenghi dans le Nord de la Corse (fin du XI^e–milieu du XIV^e siècle), *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, t. 112, 2000, p. 231–232 ; voir aussi la référence à al-Bakrī *supra* n. 24.

40. F. BENOÎT, Documents historiques sur les incursions des Sarrasins et des Barbaresques en Camargue au Moyen Âge, *Revue tunisienne*, 1932, p. 303 ; P. RIGAUD, Pirates et corsaires sur le Bas-Rhône, IX^e–XV^e siècles, *Guerre et commerce en Méditerranée, IX^e–XX^e siècles*, éd. M. VERGÉ-FRANCESCHI, Paris, 1991, p. 39.

41. PARIS, Archives nationales de France, JJ 267, fol. 49r (je remercie Simone BALOSSINO de m'avoir fourni un fac-similé de cette enquête royale). Les captifs sarrasins furent probablement assez nombreux « à l'intérieur des terres » (C. VERLINDEN, Les esclaves musulmans du Midi de la France, *Islam et Chrétiens du Midi*, p. 217–218).

42. R. BRUNSCHWIG, *La Berbérie orientale sous les Hafides, des origines à la fin du XV^e siècle*, t. 1, Paris, 1940, p. 195–197 ; D. VALÉRIAN, *Bougie, port maghrébin. 1067–1510*, Rome, 2006, p. 421–496.

43. É. BARATIER, F. REYNAUD, *L'histoire du commerce de Marseille*, t. 2, *De 1291 à 1480*, Paris, 1951, p. 104–106 ; P. POURTAL, *Marseille, port de course (1378–1400)*, Mémoire de maîtrise, Université d'Aix-en-Provence, 1970 ; P. MALAUSSENA, *Promissio redemptionis : le rachat des captifs chrétiens en pays musulman, à la fin du XIV^e siècle, Annales du Midi*, t. 80, 1968, p. 255–281.

44. Nous n'avons pas considéré les œuvres littéraires dont l'exploitation est encore plus problématique que celle des récits hagiographiques. Pourtant, il va de soi que les chansons de geste, et notamment le cycle de Guillaume d'Orange centré sur la défense du royaume contre les Sarrasins d'Espagne, peuvent transmettre de lointains échos des attaques maritimes intervenues à l'époque carolingienne. L'éditeur du *Roman de Foulque de Candie*, par exemple, note que « les voyages des troupes, des espions et des cavaliers se font par la mer » (p. XLII), tandis que des noms de lieux occupés par les infidèles (*Léris, Lérin... ; Fresnin, Fresnour...*) peuvent renvoyer à une certaine réalité (HERBERT LEDUC, *Le roman de Foulque de Candie*, éd. P. TARBÉ, Reims, 1860).

45. Pour une première approche à partir des quelques exemples de Psalmodi, Lagrasse et Conques, voir A. REMENSNYDER, *Remembering Kings Past. Monastic Foundations Legends in Medieval Southern France*, Londres-Ithaca, 1995, p. 48–50, 56–57, 73, 160, 197–200.

contemporains de leur écriture. On pense au dossier forgé autour de l'abbaye Saint-Honorat dont l'étude a notamment montré comment, pour citer D. Méhu, « la communauté lérinienne [avait] construit son exemplarité dans la lutte contre les Sarrasins⁴⁶ ». Même si l'on sait bien comment, depuis le haut Moyen Âge, les églises ont utilisé la rhétorique des déprédations sarrasines pour justifier privilèges princiers et pontificaux⁴⁷, on ne peut pour autant nier la réalité de la menace qui a pesé sur les côtes chrétiennes.

Les incursions des infidèles se trouvent ainsi invoquées à l'appui des récits de restauration de quelques églises du littoral languedocien. La *Vieille chronique de Maguelone*, rédigée dans le dernier tiers du XI^e siècle, rapporte qu'au milieu du siècle précédent, l'île et son église avaient été désertées à cause de la peur inspirée par les Sarrasins dont les galères pouvaient facilement pénétrer dans le port⁴⁸. Cette situation déplorable avait engagé l'évêque Arnaud I^{er} (1032–1060) à rebâtir l'église et à en défendre l'accès par la mer. Bien sûr, on ne saurait prêter un sens trop littéral aux *topoi* de la ruine attribuée aux païens et de la restauration matérielle, prélude au renouveau spirituel⁴⁹. Mais si l'on ne sait rien d'assuré sur les travaux entrepris par l'évêque Arnaud I^{er}, la modeste cité épiscopale apparaissait effectivement défendue par « une forte muraille [...] contre les assauts des Sarrasins » lorsque le pape Gélase II y fit étape à l'hiver 1118⁵⁰. En outre, dans le même contexte chronologique et géographique, quelques autres allusions à la crainte inspirée par les Sarrasins suggèrent qu'au-delà de la rhétorique liée à la réforme des églises, le danger venu de la mer pouvait aussi être ancré dans la réalité⁵¹.

À l'heure de la « réassurance princière », c'est encore la « crainte des Sarrasins » qui est alléguée dans un diplôme de Louis VII octroyant, en 1173, à l'évêque et au chapitre d'Agde, outre la confirmation de plusieurs privilèges régaliens, le droit de construire tours, fortifications et poternes

46. MÉHU, Les privilèges pontificaux de Lérins, p. 487 ; Id., Le pape, l'empereur et les Sarrasins, ou la rhétorique de l'exemplarité et de la régénérescence dans l'historiographie lérinienne du XI^e siècle, *Cahiers des Études anciennes*, t. 42, 2005, p. 353–388.

47. Sur les « dispositifs discursifs » mobilisés par les textes relatant les incursions sarrasines, voir en dernier lieu M. LAUWERS, Des Sarrasins en Provence : représentations ecclésiales et luttes pour l'hégémonie en Méditerranée occidentale du X^e au XIII^e siècle, *Héritages arabo-islamiques dans l'Europe méditerranéenne*, p. 25–40.

48. *La Vieille Chronique de Maguelone*, éd. J. BERTHELÉ, Montpellier, 1908, p. 124–129. Pour une présentation de cette source, voir D. MÉHU, Au-delà de l'archéologie, de l'histoire des textes et de l'histoire de l'art. Les discours des « monuments » de la cathédrale de Maguelone du XI^e au XIV^e siècle, *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. 53, 2010, p. 27–28.

49. *Ibid.*, p. 29–32, 42–48. Le thème de la longue ruine imputée aux Sarrasins à laquelle succédèrent la restauration monumentale et la mise en défense de l'évêque Arnaud est repris dans le *Catalogue des évêques de Maguelone* rédigé sous l'épiscopat d'Arnaud de Verdale (1339–1352). L'incursion des infidèles est cette fois-ci placée au temps de Charlemagne qui chassa les envahisseurs de l'île (ARNAUD DE VERDALE, *Catalogus episcoporum Magalonensium*, éd. A. GERMAIN, Montpellier, 1881, p. 44–46, 58).

50. [...] muro tamen propter mare commeantium Sarracenorum impetus munitissima civitas [...] (SUGER, *Vie de Louis VI le Gros*, éd. et trad. H. WAQUET, Paris, 1929, p. 200–203, § xxvii).

51. Une bulle de Calixte II demande aux prélats et aux fidèles des provinces de Narbonne et Tarragone de soutenir par leurs dons l'église Saint-Pierre de Valleras dont les desservants furent « trop souvent troublés par la tyrannie des Sarrasins » (ROBERT, *Bullaire*, t. 2, p. 272–273, n° 460 ([14 avril 1121–1124])).

pour la défense de leur Église et de la cité⁵². Il serait sans doute illusoire, là encore, de faire la part entre la réalité des raids venus du *dār al-islām* et leur intégration dans un discours ecclésiologique. Remarquons simplement que, dans une ambiance imprégnée à la fois par la réforme et par l'idée de croisade, l'association entre « l'impiété des tyrans », les « fréquentes incursions d'hommes iniques » et les Sarrasins annonce les amalgames entre hérétiques, routiers, pirates et mauvais chrétiens procurant des armes aux infidèles que l'on retrouvera bientôt dans les canons conciliaires⁵³.

Au-delà du discours diplomatique, les archéologues ont montré depuis R. Rey que le Midi avait connu un véritable phénomène de fortification des lieux de culte à partir du XII^e siècle⁵⁴. Ces efforts de mise en défense des églises comme des agglomérations ont concerné de nombreux sites du littoral⁵⁵, même s'il est toujours délicat de faire la part, dans les motivations des bâtisseurs, entre l'ancrage monumental de la seigneurie ecclésiastique et une réelle préoccupation défensive contre les dangers extérieurs. Toutefois, en 1209, le concile d'Avignon admet bien que les églises puissent être exceptionnellement fortifiées « pour repousser les païens⁵⁶ ». Dans le comté de Provence comme dans le royaume de France, il faut attendre la fin du XIII^e siècle pour voir les pouvoirs princiers se préoccuper directement de la défense côtière. Sous Charles II d'Anjou (1285–1309), on s'efforça de mettre en place un réseau de fortifications et de postes de guet tout au long de la côte provençale⁵⁷. À l'été 1302, des ordonnances émises par les officiers angevins incitèrent les différentes communautés du littoral de Nice à la Camargue à

52. *Gallia christiana in Provinciis ecclesiasticas distributa. Provincia Narbonensis*, t. 6, Paris, 1739, instr. col. 326–328, n° XVII ; A. LUCHAIRE, *Études sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, p. 304, n° 649.

53. Notamment le concile de Montpellier de 1195, J.D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. 22, Florence–Venise, 1778 (réimpr. Paris–Leipzig, 1903), col. 668C : *Rursus omnes haereticos, Aragonenses, familias quae mainatae dicuntur, piratas quoque, et illos qui deferunt arma seu armamenta vel lignamina galearum aut navium Sarracenis, de consensu omnium sub anathemate posuit, et constitutione Lateranensis concilii, quae contra huiusmodi emanavit, in omnibus observata, constituit ut bona huiusmodi pestilentium hominum publicentur, et ipsi nihilominus servituti subdantur*. Le III^e concile de Latran (1179) menaçait déjà d'excommunication les chrétiens qui vendaient armes, fer et bois aux Sarrasins et ceux qui étaient employés sur « les galères et bateaux pirates des Sarrasins » (G. ALBERIGO, *Les conciles œcuméniques. Les décrets*, t. 2/1, *Nicée 1 à Latran v*, Paris, 1994, p. 480–481, can. 24). Pour le contexte juridique, voir H. GILLES, *Législation et doctrine canonique sur les Sarrasins, Islam et Chrétiens du Midi*, p. 207.

54. S. BONDE, *Fortress-churches of Languedoc : Architecture, Religion and Conflict in the high Middle Ages*, Cambridge, 1994, qui ne remplace pas vraiment R. REY, *Les vieilles églises fortifiées du Midi de la France*, Paris, 1925, notamment p. 89–117.

55. La communauté de Notre-Dame-de-la-Mer (actuelles Saintes-Maries-de-la-Mer) était par exemple en train de financer la clôture de la villa au début du XIII^e siècle (F. BENOÎT, *Recueil des actes des comtes de Provence de la Maison de Barcelone – Alphonse II et Raymond-Berenger V (1196–1245)*, t. 2, Paris, 1925, p. 461, n° 379 [24 août 1211]). La fortification de l'église paroissiale, quant à elle, daterait plutôt de la fin du XIII^e–début du XIV^e siècle (X. BARRAL I ALTET, *L'église fortifiée des Saintes-Maries-de-la-Mer, Congrès archéologique de France, 134^e session, 1976. Pays d'Arles*, Paris, 1979, p. 256).

56. MANSI, *Sacrorum conciliorum*, t. 22, col. 788, c. 9 : *Ut ecclesie non incastellentur, nisi ad repellendos paganos*.

57. Le système défensif est bien connu par l'enquête de 1323 : A.M. BARTHÉLEMY, *Procès-verbal de visite en 1323 des fortifications des côtes de Provence, Mélanges historiques, choix de documents*, t. 4, Paris, 1882, p. 623–692 ; T. PÉCOUT, *Les forteresses du comté de Provence, du littoral aux Alpes : réseaux, modalités de mise en défense et financements, de la visite de 1323 à celle de 1408, Archeologia dei castelli nell'Europa angioina (XIII–XIV secolo). Convegno internazionale, Università degli Studi di Salerno, 10–12 novembre 2008*, éd. P. PEDUTO, A.M. SANTORO, Salerne, 2011, p. 173–185.

se prémunir « contre les invasions fréquentes des pirates⁵⁸ ». À cette date, probablement les corsaires catalans inquiétaient-ils tout autant que les infidèles, même si un regain des rivalités avec certains centres maghrébins semble avoir marqué les années 1290–1320⁵⁹. En 1323, l'état des défenses apparaissait toutefois bien médiocre dans la plupart des sites portuaires provençaux (comme Toulon ou Antibes), tandis qu'en Languedoc, les autorités ne se préoccupèrent guère de protéger les villes contre les « Barbares » et les « ennemis de la foi » avant le dernier tiers du siècle⁶⁰. Malgré tout, même sommaire et tardive, la mise en défense des côtes peut en partie expliquer l'absence de mentions relatives à des incursions massives venues du Maghreb jusqu'au dernier tiers du xiv^e siècle.

Plus encore que les préoccupations défensives, la question de la captivité renvoie à l'acuité de la menace musulmane. Avant d'alimenter les marchés d'esclaves du Maghreb, surtout à partir du xiv^e siècle, c'est à Majorque que transitaient ou étaient fixés la plupart des chrétiens raflés sur le littoral du Midi. C'est ce qui justifia la grande coalition de 1114–1115 contre l'archipel qui aboutit à la libération de nombreux prisonniers et à la récupération des trésors pillés « en Provence et dans d'autres terres chrétiennes⁶¹ ». L'événement fit date en Provence même : en attestent une épitaphe placée à Saint-Victor de Marseille en l'honneur de Pisans tués au combat et un passage des *Miracles de Saint-Gilles* justifiant l'attaque des Baléares par la libération des captifs⁶². De fait, les chrétiens – mercenaires, renégats ou esclaves – semblent avoir été encore si nombreux à Majorque sous les Banū Ghāniya, qu'ils furent capables, en 1185, de susciter contre le gouverneur une véritable révolution de palais qui fut connue du continuateur de la *Chronique de Saint-Victor*⁶³.

58. MARSEILLE, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B 1623, ff. 17v–18v (28 juin 1302 : ordonnance du viguier d'Aix aux communautés de l'étang de Berre) ; PÉCOUT, *Les forteresses du comté de Provence*, p. 179, n. 33.

59. Dans les années 1280–1290, la proche côte ligure était parcourue par les corsaires de Bougie, Mahdiya et Djerba qui visaient les intérêts génois (G. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb au Moyen Âge. Conflits et échanges du vii^e au xv^e siècle*, Paris, 2001, p. 89–90). De son côté, Charles I^{er} d'Anjou dut, par respect des traités, rendre justice aux sujets du calife de Tunis al-Mustanşir qui avaient été attaqués par des pirates provençaux (A. DE BOÛARD, *Actes et lettres de Charles I^{er}, roi de Sicile, concernant la France (1257–1284)*, Paris, 1926, p. 270–271, n^o 897, 900 [17 novembre 1275]). Autour de 1317, la « mer de Marseille » fut également le théâtre de déprédations de la part de pirates qui provenaient probablement de Bougie (L. DE MAS LATRIE, *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen Âge*, Paris, 1872, documents, p. 101–102).

60. BARTHÉLEMY, Procès verbal de visite, p. 652–656, 670–671 ; CASTALDO, *Seigneurs, villes et pouvoir*, p. 425–429.

61. *Gesta triumphalia per Pisanos facta*, éd. et trad. G. SCALIA, Florence, 2010, p. 18, l. 210–213 ; R. VINAS, La piraterie musulmane et les conquêtes de Majorque par les chrétiens : raison ou prétexte ? Razzias, piraterie et passations de pouvoir autour de Majorque du xii^e au xiii^e siècle, *Les ports et la navigation en Méditerranée au Moyen Âge, Actes du colloque de Lattes, 12–14 novembre 2004*, éd. G. FABRE, D. LE BLÉVEC, D. MENJOT, Paris, 2009, p. 292.

62. R. FAVREAU, J. MICHAUD, B. MORA, *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, t. 14, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Paris, 1989, p. 103–105 ; *Livre des miracles de saint Gilles* (Liber miraculorum sancti Egidii). *La vie d'un sanctuaire de pèlerinage au xii^e siècle*, éd. M. et P.G. GIRAULT, Orléans, 2007, p. 52–53.

63. *Anno domini m^o.c.lxxxv. Christiani ceperunt palatium civitatis Majoricarum, et fuerunt liberati a captivitate*, ALBANÈS, *La Chronique*, p. 319. La mort de l'émir Ishāk b. Muhammad, en 1184/5, déclencha une crise de succession et un conflit ouvert avec le califat almohade (IBN HALDUN', *Le livre des exemples*, t. 2, p. 385–386 ; BEL, *Les Benou Ghāniya*, p. 68–69).

Aussi, dès le XI^e siècle, des sources variées concordent sur le fait que la captivité constituait un risque prégnant pour les populations littorales. Si l'on retrouve des allusions à ce danger dans les actes de la pratique⁶⁴, le sort des captifs chrétiens en terre d'islam préoccupa particulièrement les hagiographes⁶⁵. Les *Miracles de Notre-Dame de Rocamadour*, rédigés vers 1166, relatent ainsi la libération miraculeuse d'un habitant de Montpellier retenu avec seize compagnons à Majorque où ils étaient soumis à d'éprouvants travaux⁶⁶. La *Vita sancti Honorati*, rédigée à la fin du XIII^e siècle et rapidement traduite en occitan par Raymond Féraud, s'efforce de promouvoir le pèlerinage à Lérins en entretenant la flamme de ses moines martyrs⁶⁷. Or, les miracles posthumes du saint relatent plusieurs affaires circonstanciées de Provençaux capturés lors d'incursions sur le littoral, dont une rafle massive intervenue lors d'une descente contre Notre-Dame de la Mer. L'origine de certains raids, venus de Majorque ou de Murcie, renvoie forcément à un contexte antérieur aux années 1230–1240, c'est-à-dire au passage de ces ports respectivement sous domination aragonaise et castillane⁶⁸. Les miracles de saint Honorat ont certes pu être « retravaillés » par l'hagiographe ou son traducteur voire simplement inventés, ils n'en révèlent pas moins le sentiment d'insécurité lié au maraudage sarrasin. Cette conscience se trouve en outre confirmée par l'implantation rapide, notamment dans les sites portuaires, des ordres consacrés à la rédemption des captifs comme les Trinitaires et les Mercédares⁶⁹.

64. Par exemple, un accord entre le vicomte et l'archevêque de Narbonne au sujet du droit de naufrage cite la captivité parmi les principaux risques liés à la mer (C. DEVIC, J. VAISSETE, *Histoire générale de Languedoc*, t. 5, Toulouse, 1875, col. 829–831, n° CCCLIX [25 octobre 1112]). À partir du XIII^e siècle, les testaments méridionaux sont nombreux à réserver des legs *pro captivis redimendis*, par exemple M. AURELL, *Actes de la famille Porcelet d'Arles (972–1320)*, Paris, 2001, p. 220–223, 229–232, n° 317 (22 mars 1225), 324 (3 avril 1227).

65. Voir par exemple P. BURESI, Captifs et rachat de captifs. Du miracle à l'institution, *Cahiers de Civilisation médiévale*, t. 20, 2007, p. 119–120 ; M. AURELL, Prédication, croisade et religion civique. *Vie et miracles d'Oleguer* († 1137), évêque de Barcelone, *Revue Mabillon*, t. 10, 1999, p. 127.

66. *Les Miracles de Notre-Dame de Rocamadour au XI^e siècle. Texte et traduction d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, éd. et trad. E. ALBE, J. ROCACHER, Toulouse, 1996, p. 165–167, n° 53. Ce livre des miracles comme celui de sainte Foy de Conques consignent d'autres libérations en terres islamiques concernant plutôt des chrétiens d'Espagne.

67. Notamment à travers la *Passio* de Porcaire (MAGNANI, Lérins dans la société féodale, p. 141–144). Sur la vie latine et l'écriture des miracles, voir ID., Parenté et fraternité monastique dans les miracles posthumes de saint Honorat (*Vita sancti Honorati*, BHL 3976, fin XIII^e siècle), *Famille et parenté dans la vie religieuse du Midi (XI^e–XV^e s.)*, Toulouse, 2008, p. 65–78, ici p. 65–68. Afin de donner plus de vraisemblance à leurs récits, l'auteur et le traducteur de la *Vie de saint Honorat* se sont référés à des anthroponymes, à des toponymes et peut-être à des faits qui leur étaient contemporains, alors que les miracles sont supposés remonter à l'époque de l'abbé Honorat et de ses successeurs. Je remercie Germain BUTAUD d'avoir attiré mon attention sur ce point.

68. *La Vida de Sant Honorat*, éd. P.T. RICKETTS, C.P. HERSHON, Turnhout, 2007, p. 443–458, 535–543, 553–559, 621–623, 623–627, n° LXXV (assaut des corsaires à Notre-Dame de la Mer qui emportent de nombreux chrétiens vendus à Majorque au temps du prince « Momordix »), XCII (capture entre Aubagne et Marseille d'un jeune noble emmené à Majorque), XCV (un enfant noble capturé par des corsaires sarrasins près de Lérins et emporté à Murcie), CXII (avant 1244, capture d'une barque entre Antibes et Lérins et captivité de son patron à Majorque), CXIII (capture près d'Antibes d'une jeune fille emmenée en Barbarie). Je remercie Philippe RIGAUD de m'avoir rappelé l'intérêt de cette *vida* occitane et de m'en avoir signalé l'édition la plus récente.

69. J. CAILLE, *Hôpitaux et charité publique à Narbonne au Moyen Âge de la fin du XI^e à la fin du XV^e siècle*, Toulouse, 1977, p. 37–40 ; G. CIPOLLONE, L'Ordre de la Sainte-Trinité et de la rédemption des captifs (1198). Les Trinitaires dans le Midi, *Islam et Chrétiens du Midi*, p. 135–156 ; D. LE BLÉVEC, *La part du pauvre. L'assistance dans les pays du Bas-Rhône du XI^e siècle au milieu du XV^e siècle*, Rome-Paris, 2000, p. 149–155 ; J.W. BRODMAN, *Ransoming Captives in Crusader Spain: the order of Merced on the Christian-Islamic frontier*, Philadelphie, 1986, p. 20–21, 106 ; C. PUIG, La Merici de Perpignan et le rachat des captifs chrétiens au XIII^e siècle, *Études roussillonaises*, t. 14, 1995–1996, p. 31–37.

Même s'il est difficile de rattacher ces multiples témoignages à des événements précis, ceux-ci complètent dans une certaine mesure la chronologie des raids véritablement attestés. Ainsi rassemblées, ces informations disparates suggèrent que, même sur une période de hiatus documentaire comme le XIII^e siècle, des coups de main isolés et de faible ampleur ont pu continuer à menacer les côtes de la Provence au Roussillon.

3. Le golfe du Lion dans son contexte méditerranéen

On sait bien comment, depuis 1015, les flottes chrétiennes avaient avancé en Méditerranée occidentale jusqu'à menacer à leur tour les côtes du Maghreb oriental⁷⁰. Au milieu du XII^e siècle, les rapports de force s'étaient inversés et, désormais, c'était plutôt la course chrétienne qui inquiétait les musulmans⁷¹. Malgré cela, le golfe du Lion est bien resté exposé aux coups de main jusqu'aux années 1180 et l'on peut même s'étonner de la facilité avec laquelle les pirates approchaient les côtes. Dans son *Kitāb al-Djuḡhrāfiya*, l'andalou al-Zuhrī (m. ap. 1150/1) précise ainsi qu'au XI^e siècle, certaines embarcations pouvaient facilement atteindre le port de Narbonne⁷². Certes, il ne faut pas trop minimiser la capacité de résistance de certaines cités, comme Narbonne dont les habitants parvinrent justement à repousser l'attaque de 1018 et capturèrent même de nombreux assaillants⁷³. Pour autant, le Midi se trouvait, à cette époque, en pleine recomposition politique et la défense du pays contre des ennemis venus de la mer ne devait guère préoccuper la haute aristocratie. Il est significatif, par exemple, qu'en 1046, les moines de Lérins aient préféré s'adresser à l'abbé de Saint-Victor de Marseille pour obtenir la libération de leurs frères plutôt qu'au lignage de Grasse, bienfaiteur de leur monastère. Et bien plus tard, alors que le danger venu de Majorque semble

70. JEHEL, *L'Italie et le Maghreb*, p. 37–53. La lutte des Pisans et des Génois contre Mudjahid de Denia est racontée, non sans confusions, par RAOUL GLABER, *Histoires*, éd. et trad. M. ARNOUX, Turnhout, 1996, p. 261–263.

71. Ainsi qu'il ressort par exemple de certaines *fatwā*/s du XI^e siècle (V. LAGARDÈRE, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge. Analyse du Mi'yār d'al-Wansarīsī*, Madrid, 1995, p. 29, 302–304, n^{os} 49–50, 63). Les conditions de rachat des captifs musulmans préoccupèrent également les *fukahā'* (D. VALÉRIAN, *Le rachat des captifs dans les traités de paix de la fin du Moyen Âge. Entre diplomatie et enjeux économiques, Hypothèses*, 2006, p. 347–349).

72. AL-ZUHRĪ, *Kitāb al-Djuḡhrāfiya*, éd. M. HADJ-SADOK, *Bulletin d'Études orientales*, t. 21, 1968, p. 75, 230, § 200 : « Cette ville est traversée, en son milieu, par un grand fleuve, qui est le plus grand du pays des Francs ; sur ce fleuve existe un grand pont, sur lequel sont établis des marchés et des maisons, et les gens le traversent d'une moitié de la ville à l'autre. Entre cette ville et la mer deux parasanges (*farsakh*). Les navires remontent le fleuve depuis la mer jusqu'à passer sous le pont. Dans la ville on trouve des ponts et des moulins construits par les Anciens ; nul ne peut construire pareille chose (aujourd'hui). » (Je remercie Yassir BENHIMA pour la traduction de ce passage.) Comme on le constate, rien ne précise cependant la vocation des navires, ni même leur origine. À cette époque, Narbonne était toutefois sur un itinéraire maritime partant notamment de Tortosa (T. LEWICKI, *Les voies maritimes de la Méditerranée dans le haut Moyen Âge d'après les sources arabes, La navigazione mediterranea nell'alto medioevo. Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, t. 25, Spolète, 1978, p. 447). Sur la configuration géographique du golfe de Narbonne, voir LENTHERIC, *Les villes mortes*, p. 190–241.

73. ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronicon*, p. 171.

avoir été à son paroxysme, c'est auprès de la commune de Gênes que les moines lériniens cherchèrent une protection⁷⁴.

Consciemment ou non, il est difficile de le préciser, les attaques tirèrent souvent profit d'épisodes d'affaiblissement politique et militaire dans les pays chrétiens. Il n'est pas exclu que lors de l'attaque contre Elne, les Sarrasins aient profité de dissensions locales en connaissance de cause⁷⁵. Lors du concile de Narbonne de 1134 ou 1135, l'évêque Udalgar fustigea ainsi l'attitude de mauvais chevaliers chrétiens qui auraient aidé les infidèles à capturer des jeunes filles et à les conduire dans leurs navires⁷⁶. Si l'on ne sait rien de la réalité des faits, rappelons que l'amalgame entre infidèles et mauvais chrétiens, déjà évoqué plus haut, constituait un thème courant depuis le haut Moyen Âge⁷⁷. Sans entrer dans les détails, on remarquera encore que les raids importants contre la Provence ont coïncidé avec des moments où le comte était engagé dans des opérations militaires contre son compétiteur toulousain ou bien contre la noblesse locale⁷⁸. Ainsi, dans son *Histoire générale de Provence* parue en 1778, l'abbé Papon établissait déjà un lien entre la hardiesse de la descente de 1196 et la confusion qui pouvait alors régner en Provence à la suite du décès d'Alphonse I^{er} puis de la guerre entre son successeur Alphonse II et le comte Guillaume II de Forcalquier⁷⁹.

Outre l'imbrication entre les intrusions sarrasines et chaque contexte local qu'il faudrait tenter de mieux comprendre, rappelons que les destinées du Midi furent étroitement liées aux grands enjeux méditerranéens et notamment à l'ambition des comtes de Barcelone. Dans ce cadre, la diplomatie des cités portuaires du golfe du Lion fut probablement moins habile que celle de Gênes ou de Pise. Au cours du XII^e siècle, ces deux villes conclurent une série de traités avec des pouvoirs musulmans, notamment avec les Banū Ghāniya, qui mit la mer Tyrrhénienne à l'abri des attaques⁸⁰. Dès lors, il pouvait être

74. En juillet 1181, l'abbé cédait en fief la moitié de l'île Sainte-Marguerite en échange de la protection génoise mais cet accord ne fut pas appliqué (BUTAUD, CODOU, « Devant la gueule des Sarrasins », p. 62).

75. Sur les troubles en Roussillon dans ces années 1140, qui incitèrent notamment l'évêque d'Elne à fortifier sa cathédrale et à autoriser les habitants à en faire autant pour leur ville, voir A. CATAFAU, *Les celleres et la naissance du village en Roussillon (x^e-xv^e siècle)*, Perpignan, 1998, p. 45-50.

76. *Referebat iterum quomodo christinani milites consentientes pravis consiliis eorum, currebant et circuibant villas et domos et rapiebant puellas et traherent eas violenter ad naves, ut immolarent eas demoniis ut comiscerentur iter gentes perfidie, et discerent opera nequitie, et servirent eis. Referebat iterum quomodo matres earum sequebantur filias suas cum magno ploratu et femineo ululatu* (MONSALVATJE Y FOSSAS, *El obispado de Elna*, p. 371-373, n^o xxxiv).

77. S. WEINBERGER, Païens et mauvais chrétiens : l'explication du mal dans la Provence des x^e et xi^e siècles, *Annales du Midi*, t. 98, 1986, p. 317-326. On retrouve l'amalgame dans les bulles pontificales adressées à Lérins au xiv^e siècle (MORIS, *L'abbaye de Lérins*, p. 73).

78. En 1124/5, Raimond Bérenger III de Barcelone devait lutter à la fois contre le comte Alphonse de Toulouse et affronter une révolte des sires de l'Est provençal, tandis qu'à l'été 1178, le comte Raimond Bérenger IV (1168-1181) venait à peine d'assurer son pouvoir à la suite d'une nouvelle descente en Provence orientale (POLY, *La Provence et la société féodale*, p. 331-334 ; M. AURELL, J.P. BOYER, N. COULET, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005, p. 59-60).

79. PAPON, *Histoire générale*, p. 274.

80. En se limitant ici aux relations avec Majorque, voir MAS LATRIE, *Traité de paix*, documents, p. 109-115 (Gênes, 1^{er} juin 1181, renouvelé en août 1188), 367-374 (Pise, 1^{er} juin 1184) ; F. BAUDEN, *Due trattati di pace conclusi nel dodicesimo secolo tra i Banū Gāniya, signori delle isole Baleari, e il comune di Genova*, *Documentos y manuscritos árabes del Occidente musulman medieval*, éd. N. MARTINEZ DE CASTILLA MUNOZ, Madrid, 2010,

tentant pour certains ports musulmans de retourner leurs forces contre les côtes languedociennes et surtout provençales politiquement liées à l'ennemi catalan et moins protégées. Serait-il hasardeux de considérer les raids de 1124/5 contre Lérins et Antibes comme des représailles des Majorquins, désormais récupérés par la puissance almoravide, suite à l'attaque massive du printemps 1115 effectuée par une coalition chrétienne emmenée par Raimond Bérenger III, à la fois comte de Barcelone et de Provence⁸¹ ? Et à l'été 1178, c'est au moment où le comte-roi Alphonse I^{er} tentait de monter une nouvelle alliance pour conquérir Majorque que Toulon fut dévasté⁸². Peut-être ne faut-il y voir qu'une coïncidence chronologique, mais il n'est pas exclu que certaines démonstrations de force, éventuellement destinées à contrecarrer des projets diplomatiques ou militaires de l'adversaire, aient complètement échappé à l'intérêt des chroniqueurs. De manière générale, la violence de certains assauts peut tout simplement s'inscrire dans une radicalisation de la confrontation religieuse. On sait bien que des souverains comme les comtes de Barcelone et les Banū Ghāniya, héritiers des Almoravides, fondaient une partie de leur légitimité respectivement sur la croisade et sur le *djihād*⁸³.

Bien loin d'être anarchiques, ces incursions s'inscrivent donc dans un cadre politique qui ouvrait la voie aux négociations diplomatiques⁸⁴. Ainsi, l'affaire d'Elné a laissé une trace dans le cartulaire de cet évêché parce que l'évêque lança un vibrant appel aux fidèles pour qu'ils contribuent au rachat des captifs contre une promesse d'indulgence⁸⁵. On apprend à cette occasion que les Sarrasins auraient exigé la livraison de 100 jeunes filles vierges en

p. 33–87. Ces traités avaient été précédés d'un pacte probablement passé dès 1160 (D. ABULAFIA, Gli inizi del commercio genovese a Maiorca e il patto maiorchino-genovese del 1160, *Oriente e Occidente tra medioevo ed età moderna*, éd. L. BALLETTO, Gênes, 1997, p. 3–11 ; G. DOXEY, Diplomacy, War and Trade : Muslim Majorca in international Politics, 1159–81, *Journal of Medieval History*, t. 20, 1994, p. 43–46). Dès 1133, Pise nouait des liens avec l'émir almoravide (M. OUFELLI, Les enjeux commerciaux dans les traités de paix et de commerce entre Pise et les États du Maghreb (XII^e–XIV^e siècle), *Les territoires de la Méditerranée*, p. 208–209). En 1138, Marseille devait, quant à elle, passer par Pise pour tenter de normaliser ses relations avec le nouveau pouvoir almohade (MAS LATHIE, *Traité de paix*, p. 88–89).

81. Coalition à laquelle aurait participé une « armée de toute la Provence » – c'est-à-dire du Midi – emmenée par plusieurs grands nobles (*Gesta triumphalia*, p. 8, l. 69–75 ; voir, pour une perspective plus large, J. O'CALLAGHAN, *Reconquest and Crusade in Medieval Spain*, Philadelphie, 2003, p. 35–36). Le comte Raimond Bérenger III profita de l'aura acquise dans l'expédition contre Majorque pour obtenir du pape une confirmation de ses droits sur ses domaines provençaux (POLY, *La Provence et la société féodale*, p. 329).

82. En juin 1178, le comte-roi Alphonse passait un nouveau traité avec les Génois, les Pisans et surtout Guillaume II de Sicile pour conquérir les Baléares (DOXEY, *Diplomacy*, p. 56–57 ; VINAS, *La piraterie musulmane*, p. 293).

83. Sur l'esprit de croisade qui anima les comtes de Barcelone, voir par exemple AURELL, *Prédication, croisade et religion civique*, p. 125–128 ; et sur la guerre sainte de l'émir Ishāq b. Muhammad ('ABD AL-WĀHID AL-MARRĀKUSHĪ, *Histoire des Almohades*, p. 232).

84. Hors de l'espace qui nous occupe ici, les opérations de course qui s'inscrivent dans la confrontation entre les Nasrides de Grenade et la Couronne d'Aragon donnèrent lieu à des négociations régulières (C. TORRES DELGADO, *El Mediterráneo nazarí. Diplomacia y piratería. Siglos XIII–XIV*, *Anuario de Estudios medievales*, t. 10, 1980, p. 227–235).

85. Cette mesure a pu être inspirée par l'archevêque Oleguer de Tarragone, fondateur d'une confrérie destinée à soutenir la reconquête de Tarragone et à récolter des fonds pour le rachat des captifs (L.J. MCCRANK, *The Foundation of the Confraternity of Tarragona by Archbishop Oleguer Bonestruga, 1126–1129*, *Viator*, t. 9, 1978, p. 169–174).

échange de la libération des chrétiens qu'ils détenaient déjà. Même s'il est difficile d'accorder crédit à cette variante de la légende du tribut des 100 vierges, l'appel de l'évêque sous-entend que des contacts avaient été établis en vue d'obtenir le rachat des captifs raziés en Roussillon. Selon une coutume qui sera très répandue à partir du ^{xiv}^e siècle, les autorités musulmanes laissèrent parfois aux captifs eux-mêmes l'aptitude d'entamer des démarches auprès de leurs coreligionnaires pour racheter leur libération. On a ainsi conservé la lettre d'un chanoine de Toulon, rédigée à Majorque l'année même de sa capture en 1178, par laquelle celui-ci faisait don d'une Bible à son église afin d'attirer l'attention sur son sort⁸⁶.

Par contraste, on l'a dit, le ^{xiii}^e siècle apparaît relativement calme. La conquête de Majorque par Jacques I^{er} d'Aragon (1229) permit d'éradiquer ce grand centre de la course musulmane, tandis que les Marseillais et la monarchie angevine parvinrent à établir des relations apaisées avec les pouvoirs hafsides d'*Ifrikiya*⁸⁷. Au siècle suivant, la multiplication des traités de paix et de commerce devait donner une nouvelle configuration aux affaires de banditisme maritime et de captivité. Ainsi, lorsque les relations se tendirent entre Marseille et Bougie à partir du début du ^{xiv}^e siècle, les démarches en vue de la libération des Marseillais retenus en *Ifrikiya* relevèrent de la municipalité et du pouvoir royal⁸⁸. Désormais limitées ou tout au moins accompagnées par la diplomatie, les incursions maritimes en territoire ennemi apparaissaient pleinement comme un « instrument politique⁸⁹ ».

* * *

Essentiellement fondé sur des sources latines, le tour d'horizon tenté ici est forcément partiel puisqu'il n'envisage que la situation des populations chrétiennes – et encore des seules élites religieuses ou politiques – face à l'ennemi musulman. Ainsi que l'a récemment montré D. Valérian pour le Maghreb de la fin du Moyen Âge, les grands temps de la piraterie musulmane, ainsi que les phases d'activité des différents centres maritimes, furent étroitement liés non seulement au contexte politique, mais également aux conjonctures démographiques et économiques⁹⁰. Sûrement en fut-il de même pour les périodes antérieures, mais il n'entraîne ni dans mon propos ni dans mes compétences d'inscrire la menace sarrasine dans le golfe du Lion au

86. ALBANÈS, CHEVALIER, *Gallia Christiana Novissima. Évêché de Toulon*, col. 62–63, n° 94 ; DELISLE, *Littérature latine*, p. 39–40 (le testament, copié par Peiresc, était inscrit en tête de la Bible léguée par le chanoine).

87. R. BUSQUET, R. PÉRON, *L'Histoire du commerce de Marseille*, t. 1, *L'Antiquité jusqu'en 1291*, Paris, 1949, p. 161–172 ; É. BARATIER, F. REYNAUD, *L'Histoire du commerce*, t. 2, p. 97–113 ; D. VALÉRIAN, Les archives de Marseille, sources de l'histoire du Maghreb médiéval : le cas du port de Bougie (xiii^e–xv^e siècles), *Annales du Midi*, t. 113, 2001, p. 5–26 ; BRUNSCHWIG, *La Berbérie orientale*, p. 28–29, 43–44, 66–67 ; JEHEL, *L'Italie et le Maghreb*, p. 69–73.

88. E. ISNARD, *Inventaire sommaire chronologique des chartes, lettres-patentes, lettres-missives et titres divers antérieurs à 1500*, Marseille, 1939, n° 191 (septembre 1314 : ambassade auprès du roi de Bougie pour délivrer des prisonniers) ; MAS LATRIE, *Traité de paix*, p. 99–101 (17 décembre 1317 : ambassade à Tunis et Bougie pour réclamer une indemnité au sujet des dommages subis par des marchands marseillais).

89. VALÉRIAN, La course et la piraterie.

90. Id., Les captifs et la piraterie ; Id., La course et la piraterie.

sein des évolutions économiques et politiques des pays d'*al-Andalus* et du Maghreb entre le XI^e et le XIII^e siècle.

Appréhendée du côté chrétien, la piraterie sarrasine ne devint-elle vraiment, à partir du XI^e siècle, qu'une « réalité ponctuelle et marginale » ? À l'échelle de l'Europe, on abondera dans le sens de P. Guichard. Mais pour les populations installées sur le littoral du golfe du Lion, il me semble que l'on ne saurait minimiser les dégâts matériels et surtout l'impact psychologique engendrés par les incursions répertoriées jusqu'à la fin du XII^e siècle. Et encore, soulignons-le à nouveau, seul le souvenir des opérations les plus importantes a été conservé et l'on ne peut donc exclure que de modestes incursions, relevant éventuellement d'initiatives « privées », n'aient laissé aucune trace tangible. Ainsi, les prises d'hommes et de femmes sur les côtes provençales, dont la *Vida de sant Honorat* conserve le souvenir mais qu'il faudrait placer avant les années 1240, furent probablement le fait de maraudeurs opportunistes, plus que d'expéditions officielles et planifiées. Certes, les témoignages se limitent le plus souvent à des mentions analytiques ou bien à des évocations plutôt « génériques » des déprédations sarrasines difficiles à rattacher à un contexte précis. Pourtant, un faisceau de sources variées et concordantes suggère qu'entre les deux temps forts des agressions musulmanes, au IX^e puis à partir du XIV^e siècle, il n'y eut jamais de réelle rupture, même si l'origine des attaques s'est déplacée d'*Ifrikiya* et d'*al-Andalus* vers Majorque, pour revenir au Maghreb à partir de la fin du Moyen Âge. Les églises du littoral demeurèrent toujours des proies tentantes pour des pirates en quête de butin matériel et humain. Et même s'ils étaient des acteurs secondaires dans les luttes pour la domination économique et politique de la mer Intérieure, les ports du golfe du Lion restaient quant à eux connectés aux grands enjeux méditerranéens, par leurs relations compliquées avec les thalassocraties italiennes et par leur rattachement à l'orbite barcelonaise. Les tourments infligés à plusieurs cités épiscopales n'en furent pas moins effacés de la mémoire collective et notamment de l'érudition de l'époque coloniale au profit des « invasions » du haut Moyen Âge, sans doute parce que ces dernières trouvèrent plus facilement place dans la geste nationale grâce à la résistance incarnée par les Carolingiens⁹¹.

Université de Clermont-Ferrand 2

Damien CARRAZ
damien.carraz@wanadoo.fr

91. G. DE REY, *Les invasions des sarrasins en Provence pendant le VIII^e, le IX^e et le X^e siècle*, Paris, 1878 ; H. BIGOT, *Des traces laissées en Provence par les Sarrasins*, Paris, 1908.